

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7562
24 octobre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 OCTOBRE 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

Me référant à la série d'actes de sabotage et de minage dont est actuellement saisi le Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que depuis la dernière séance du Conseil, tenue le 20 octobre, deux nouvelles attaques de ce genre se sont produites en territoire israélien, près de la frontière.

Dans la nuit du 20 octobre, à 22 heures, un bâtiment situé près du rivage de la mer Morte, à 2 000 mètres environ de la frontière jordanienne, a été détruit par des charges d'explosifs. Une plainte a immédiatement été adressée à la Commission mixte d'armistice et des observateurs militaires des Nations Unies ont procédé à une enquête, à pied, le lendemain matin. L'enquête a permis de déceler les traces de pas de trois hommes, qui venaient de la direction de la frontière jusqu'au lieu de l'explosion et repartaient ensuite en direction de la frontière; elle a révélé aussi qu'une mine terrestre avait été posée sur la chaussée, à environ 100 mètres du bâtiment détruit. On présume que la mine a été posée par ceux-là mêmes qui avaient miné le bâtiment, et ce pour faire sauter tout véhicule qui serait venu enquêter sur l'explosion. En l'occurrence, le véhicule qui aurait sauté sur la mine aurait fort bien pu être celui qui a amené sur les lieux le personnel des Nations Unies chargé de procéder à l'enquête.

Il y a lieu de souligner que, dans cet incident, on a recouru à un stratagème de guerre de guérilla absolument identique à celui qui avait été utilisé lors de l'incident de sabotage et de minage du 8 octobre à Shaar ha-Golan, sur la frontière syrienne. J'ai décrit cet incident dans la lettre que je vous ai adressée le 10 octobre (S/7536). Vous vous rappellerez qu'à Shaar ha-Golan un bâtiment et une remorque de culture avaient été détruits par des charges d'explosifs et qu'une mine terrestre avait été posée à dix mètres de là, sur le chemin qui menait au lieu de l'explosion. Le jeep de la police frontalière qui venait enquêter sur l'explosion a sauté sur la mine, quatre de ses passagers ont été tués et les deux autres blessés.

Il y a lieu de noter aussi que la mine militaire antichar découverte dans le dernier incident, celui de la mer Morte, est identique à celle utilisée à Shaar ha-Golan.

Les autorités israéliennes sont convaincues que ces deux incidents s'inscrivent dans le cadre d'un même ensemble soigneusement préparé d'actes de sabotage et de pose de mines, et que ces incursions sont organisées et dirigées de Syrie. Cette conviction ne diminue en rien la devoir qu'a le Gouvernement jordanien, aux termes de la Convention d'armistice général jordano-israélienne, de prendre toutes mesures utiles pour empêcher tout franchissement illégal de la frontière à quelque fin que ce soit.

Aujourd'hui 23 octobre, à 11 h 25 du matin, un véhicule militaire en patrouille régulière à proximité de la frontière syrienne a heurté une mine terrestre. Le véhicule a été endommagé mais, heureusement, aucun des passagers n'a été blessé. La mine avait été posée face à la position militaire syrienne de Tel-Azazyat, et à trois mètres au maximum de la mine qui avait sauté le 18 octobre, comme je l'ai décrit dans ma lettre du même jour (S/7556). La zone avait été inspectée avec soin après l'incident du 18 octobre, et une autre patrouille avait emprunté cette même piste le vendredi 21 octobre, sans incident. On présume que la mine qui a sauté ce matin a été posée au cours des dernières 48 heures.

Ma lettre du 18 octobre montrera que l'incident de ce matin constitue le quatrième cas d'attentat à la mine en ce même endroit en moins de sept semaines. Le premier date du 6 septembre, le second du 9 septembre, le troisième du 18 octobre et le dernier a eu lieu aujourd'hui. Ces mines ont explosé à 700 mètres, 600 mètres, 900 mètres et 900 mètres respectivement de la position militaire syrienne. J'attends un rapport plus détaillé sur l'incident d'aujourd'hui. Lors de chacun des trois incidents précédents, on a relevé des traces de pas qui s'en allaient en direction de la position syrienne. Il y a tout lieu de penser que les quatre mines ont été posées par des militaires syriens de cette position. Il est en tout cas hors de doute que les attaques n'auraient pu être menées à l'insu de ceux qui commandent cette position militaire, ni sans leur concours.

/...

J'ai reçu pour instructions de répéter à nouveau ce que je déclarais dans ma lettre du 18 octobre : ces actes de provocation ne peuvent avoir pour conséquence que d'aggraver encore la tension et de rendre plus aiguë la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de prendre d'urgence des mesures appropriées pour mettre un terme à la violence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent

(Signé) Michael COMAY

